

## COMMUNIQUE DE PRESSE

le 23 mars 2011

### Valeurs des points des régimes de retraite Agirc et Arrco

Lors de la négociation sur les régimes de retraite complémentaire qui s'est tenue le 18 mars, un texte a été proposé à la signature des partenaires sociaux.

A ce jour, il n'est pas possible de préjuger la conclusion finale de cet accord.

Dans ces conditions, les retraites seront versées à effet du 1<sup>er</sup> avril avec des valeurs de point inchangées c'est-à-dire :

- pour l'Arrco : 1,1884 euro
- pour l'Agirc : 0,4216 euro.

La revalorisation des retraites interviendra au 1<sup>er</sup> juillet avec date d'effet au 1<sup>er</sup> avril ; les retraites versées à cette date prendront en compte la régularisation due au titre de l'échéance d'avril.

#### Contact presse

dc.presse.agirc.arrco.fr